

# L'ÉCHO 2016 NIAFLAIS





---

---

## LE MOT DU MAIRE

---

---

2016 se termine, 2017 pointe son nez, nous voici dans la dernière ligne droite des préparations de NOEL et des festivités de la fin de l'année.

Une année qui nous aura interpellés par des évènements mondiaux et nationaux tragiques.

L'histoire nous a appris combien la haine pouvait conduire à l'immonde. Aujourd'hui, le terrorisme cherche à nous diviser et nous faire céder aux sirènes du populisme.

Luttons contre toutes les formes d'obscurantisme et préservons nos valeurs. Gardons le plaisir de partager, de découvrir et simplement d'être ensemble... Quelles que soient les épreuves que nous traverserons encore, ne nous laissons pas arracher par ceux qui font commerce de la peur, la conviction que nos libertés, notre humanisme et notre bonheur de vivre doivent toujours prévaloir sur tout autre sentiment.

Jour après jour, acte après acte, rencontre après rencontre, nous œuvrons communément pour améliorer notre cadre de vie et développer les relations humaines. Gardons ce cap, à Niaflès, comme dans toutes les communes de France.

Par ce nouveau bulletin communal, vous découvrirez ce que le Conseil Municipal, la communauté de communes du Pays de Craon et vos associations locales entreprennent pour vous.

Réalisations d'aujourd'hui ou projets pour demain, nous avons à cœur de donner le meilleur de nous-mêmes pour faire de notre territoire, un espace toujours plus agréable à vivre.

Un grand bravo à toutes celles et ceux qui s'engagent pour les autres, il n'est pas tâche plus difficile mais aussi plus épanouissante. A tous les bénévoles de nos associations ou simples citoyens, je veux exprimer ma reconnaissance pour tout ce qu'ils accomplissent sans toujours en être remerciés.

Je souhaite que cet engagement perdure dans le temps.

Au niveau intercommunal, la fusion au début de 2015 est en vitesse de croisière.

Le territoire a fléchi trois investissements principaux pour le mandat : le centre aquatique, le maillage de la fibre optique et le contournement de Cossé le Vivien.

Le premier : le centre aquatique est en cours de lancement. La piscine que nous connaissions depuis 1973, fermée en décembre, deviendra, après une phase de travaux d'environ 18 mois, un centre aquatique dimensionné au territoire avec comme objectif premier : apprendre à nager à tous les enfants.

Le deuxième : le très haut débit pour tous est au stade des appels d'offres ; le département de la Mayenne a opté pour une couverture totale de la fibre. Cette démarche est innovante et permet de briser la fracture numérique, car chaque mayennais, même isolé, pourra être raccordé. L'opérateur sera désigné en juillet. Après un temps d'étude, les premiers travaux seront engagés en début 2018. Le pays de Craon devrait être un des premiers territoires équipés. Je peux comprendre que pour vous l'attente est longue, mais il faut comprendre que l'enjeu est important et qu'il est nécessaire de prendre le temps pour ne pas se tromper. L'investissement est de 185 millions d'euros .

Le troisième : le contournement de Cossé verra le début des travaux en 2020.

Au niveau communal, vous verrez dans ce bulletin de multiples informations qui vous font découvrir une activité soutenue.

Afin de vous le laisser parcourir et ne pas en dévoiler tout de suite le contenu, je ne reprendrai que deux éléments importants :

- la téléphonie, défective à Niafles devrait voir une solution en 2017. Une antenne sera installée au lieu-dit la Bonsulière. Nous faisons partie d'un programme national de suppression des zones blanches, tout comme Mée, Bouchamps et Livré.
- les déchets ménagers en campagne. Nous allons vers la mise en place de bacs individuels en campagne pour les Ordures Ménagères avec la suppression des bacs collectifs. De même, pour la collecte sélective, nous allons vers la mise en place de bacs jaunes individuels destinés aux emballages dans tous les foyers.

Côté animation, l'arrivée du père Noël devient un moment important à NIAFLES. Il permet la rencontre des familles grâce aux enfants.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et mes meilleurs vœux pour 2017, pour vous, votre famille et vos proches.

Daniel Gendry



# SOMMAIRE

## Vie municipale

Les animations municipales .....	5
Les travaux en cours .....	7
Les finances .....	9

## Informations communales

Affaires scolaires .....	11
Nouveaux habitants : faites-vous connaître .....	11
Le service national .....	11
Le recensement .....	12
Tarifs salle communale, tente de réception et cimetière .....	13
Vie culturelle .....	14
Etat civil – naissances, mariage, décès .....	14

## Vie associative

Le comité des fêtes .....	15
L'amicale Niaflaise .....	16
Gaulle Craonnaise - Section Niafles / La Selle Craonnaise .....	16
L'association Octopus .....	17
Familles Rurales .....	18
Niaflais, dansez country .....	18
Le VTT Niaflais .....	19
Association de destruction des nuisibles .....	20

## Les services de proximité

Le Pôle Santé de Craon .....	21
Le Relais Petite Enfance .....	22
Le Nulle Part Ailleurs .....	23
La Paroisse Saint-Martin de Niafles .....	24
Alli'âges .....	24
L'ASMAD (service de maintien à domicile) .....	25
ADMR .....	26
Entr'aide services .....	27
Espace Info Energie .....	27
Nouvelle ligne Craon Laval .....	28

## Informations diverses

L'Association Bein-Être et Santé .....	29
Bassin de l'Oudon .....	29
Les rongeurs aquatiques envahissants .....	30
L'abreuvement direct du bétail au cours d'eau .....	31
Tri des déchets : les consignes évoluent .....	33
Le défi des 37 .....	34
Enquête desserte en gaz liquéfié .....	35

## A vos agendas !



### LES ANIMATIONS MUNICIPALES

#### La fête de Noël

Le 12 décembre, la municipalité et des associations niaflaises ont convié les habitants de la commune à décorer le centre du bourg avec des éléments de décorations préalablement réalisés lors d'ateliers à partir de matériaux de récupération.



Les enfants avaient pu compléter les réalisations des adultes avec des productions menées juste avant la traversée du bourg nouvellement illuminé.



Le cortège s'était alors dirigé vers la fraysère pour assister à l'arrivée du Père-Noël sur une barque menée par Monsieur le Maire en personne.



Ce fut un moment magique pour les petits et les grands.



Tous s'étaient ensuite rendus à la salle des fêtes où un vin chaud attendait les plus grands.





## Les vœux du Maire et l'accueil des nouveaux habitants



Le 16 janvier avaient lieu les vœux du Maire. Les personnes présentes avaient pu apprécier la jeune Solène Georget qui nous a offert une sélection de ses chansons.

Nous avons ensuite trinqué à la nouvelle année en dégustant une part de la traditionnelle galette.

C'était l'occasion également pour Mr Gendry d'accueillir les nouveaux habitants de la commune.



## Les commémorations et le repas des aînés de la commune

Les commémorations ont eu lieu cette année les 1er mai et 11 novembre en présence de la batterie fanfare du Craonnais.

A l'issue des cérémonies officielles, chacun était convié à un vin d'honneur à la salle des fêtes.

Le 11 novembre, les aînés de la commune étaient conviés à un repas qui s'est achevé par des parties de cartes.





## LES TRAVAUX EN COURS ET RÉALISÉS

### Installation d'une antenne relais pour la téléphonie mobile

En 2015, la commune de NIAFLES a été classée en zone blanche, c'est à dire que nous ne captions quasiment aucun opérateur de téléphone mobile dans le bourg.

Nous sommes 11 communes dans ce cas sur le département dont 3 autres dans notre secteur, Athée, Mée et Bouchamps.

Les travaux d'installation sont sous la maîtrise d'oeuvre du SDEGM (Syndicat Départemental pour L'Electricité et le Gaz de la Mayenne).

L'antenne va être installée en campagne près du chemin de la Bonsuliere (voir carte dans le paragraphe voirie ci-dessous) et sera utilisée par les quatre principaux opérateurs de téléphonie mobile.

Nous devrions pouvoir capter correctement dans le courant de l'été 2017.

### Informations sur la voirie

La commune est traversée par deux routes départementales, la RD111 Craon – La Selle Craonnaise et la RD 228 Livré – Bouchamps.

Ces deux axes routiers sont entretenus par le département en dehors des parties situées dans l'agglomération. Vous avez dû voir sur l'année 2016 quelques retouches sur ces axes.

La voirie dans le bourg et les lotissements est à la charge de la commune.

Les voies communales et chemins ruraux sont entretenus par la communauté de communes du Pays de Craon sur proposition de la commune. Pour cela, la commission travaux arpente régulièrement ces voies afin d'en vérifier l'état. Tous les ans, des travaux sont réalisés pour maintenir en bon état notre réseau routier.

En 2016, le chemin de la Hapelière – CR22 a été entièrement refait.

Du point à temps (c'est à dire des réparations locales) ont été faites sur les chemins des Planches CR27, du Verger Halon CR21 et des Blanchères CR8.

Pour 2017, la commune a proposé les travaux suivants :

**Chemin de la Nicoulière CR11**, préparation du chemin c'est à dire curage des fossés et dérasement des accotements pour assainir le chemin et faire ensuite un enduit en 2018.

**Chemin de La lande CR13** : reprise de la chaussée en rechargement au niveau de l'entrée d'exploitation, un dérasement des accotements de l'exploitation jusqu'au virage (environ 150 m) et pour les bords de rives de chaussée, prévision de 200 m<sup>2</sup> de reprofilage.

**Chemin des Planches CR27** : dérasement des accotements, avec reprofilage sur 45 m en pleine largeur dans le bout du chemin et quelques pièces de préparation sur les bords de chaussée sur le reste du chemin.

Cette proposition sera validée entièrement ou partiellement, en fonction de l'enveloppe financière et du résultat de l'appel d'offre, lors d'une réunion d'arbitrage qui a lieu à la communauté de communes.

La carte de la voirie communale se trouve sur la page suivante.



★ Emplacement prévu pour l'antenne relais

### Photovoltaïque

Sur les 12 derniers mois les panneaux installés sur le toit de l'atelier communal ont produit 18831 KWh, rendement identique à l'an dernier.

Le coût de rachat de l'électricité est de 0,3061 € du KWh pour 2016, la somme perçue sera donc de 5 764,16 € à laquelle il faut retrancher le remboursement de l'emprunt 4 961 € et 200 € de frais d'assurances et de location compteur.

Il reste donc à la commune 603,16 €.

## Opération Argent de poche / 5 demi-journées du 8 au 12 août



Cette année, seulement deux jeunes ont pu participer à l'opération Argent de poche reconduite par la municipalité. Il s'agissait de Habigaëlle et Sabine BOURNY.

Sous la houlette de Dominique Prime et la bienveillante surveillance de Roland Renaudier, elles se sont attelées au nécessaire désherbage du cimetière, des alentours de l'église et des abords du lavoir, ainsi qu'au lessivage du chapiteau communal.



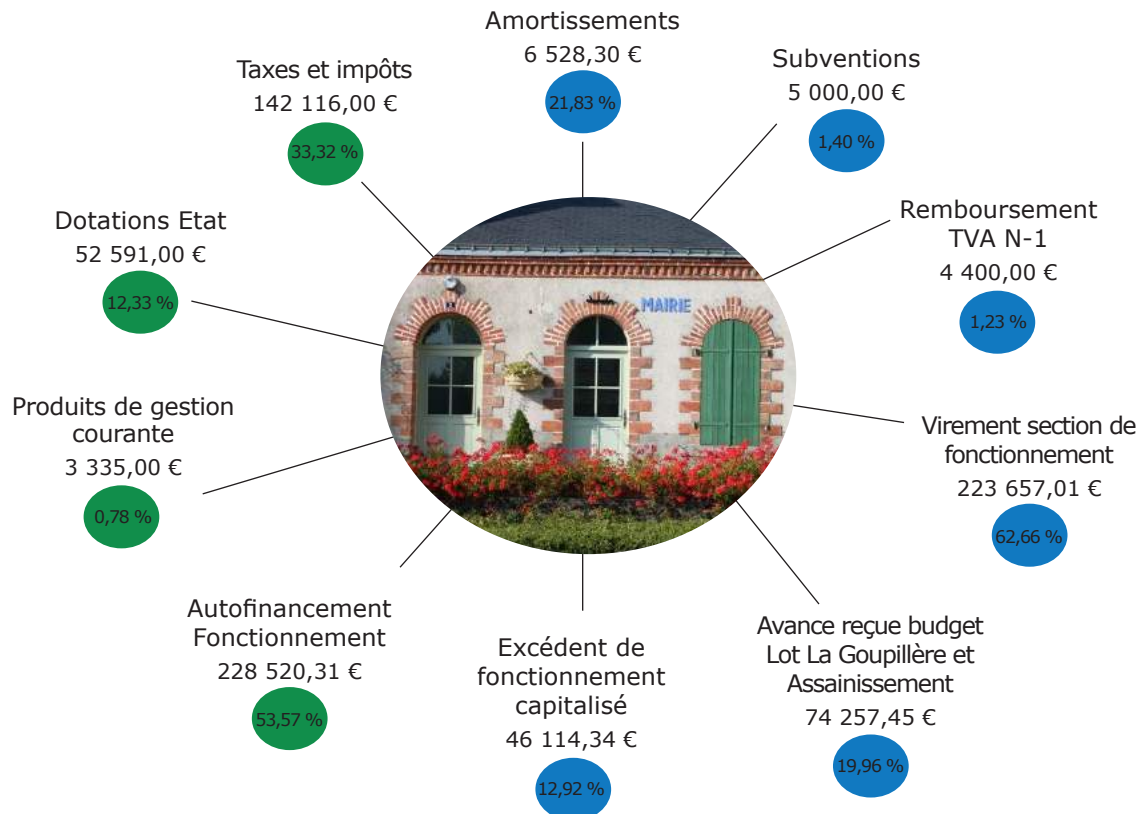
Elles ont également repeint les emplacements handicapés (l'un derrière la mairie et l'autre face à la salle des fêtes) et clôturé le terrain du local technique en posant un grillage. Deux activités qui ont permis à Dominique Prime de leur transmettre des techniques qu'elles pourront un jour réutiliser.



Le dernier jour, elles ont préparé le diaporama de leurs chantiers, qui sera projeté lors de la prochaine soirée des vœux du Maire.

## LES FINANCES

### D'où vient l'argent ?





## — Où va l'argent ?

<b>FONCTIONNEMENT</b> 426 562,31 €		<b>PREVISIONS INVESTISSEMENTS</b> 356 957,10 €	
Charges courantes	44 720,00 €	Eglise	23 000,00 €
Charges de personnel	68 334,00 €	Extension salle communale	17 313,01 €
Indemnités-cotisations élus	17 550,00 €	Travaux salle du conseil	2 370,00 €
Subventions associations	3 000,00 €	Cimetière	730,00 €
Subventions écoles Craon et La Selle	28 022,96 €	Rétro projecteur	370,00 €
Contribution autres organismes	2 500,30 €	Repérage réseaux	4 450,00 €
Argent de poche	1 000,00 €	Tronçonneuse perche et taille haie	1 400,00 €
Allocation compensatrice Communauté de communes	3 112,00 €	Poteaux incendie	4 077,12 €
Fond de péréquation	1 210,00 €	Défibrillateur	2 179,06 €
Remboursement intérêts emprunts	16 100,00 €	Réserve travaux Itisse-ment	216 496,45 €
Dépenses imprévues	10 826,74 €	Remboursement capital emprunt	39 850,00 €
Amortissements	6 528,30 €	Déficit antérieur	44 721,46 €
Virement section investissement	223 657,01 €		

## — Les subventions

Le montant total des subventions versées au cours de l'année 2016, est de : 2 573,93 €, réparti comme suit :

Associations communales :	1655,00 €
Autres Associations :	918,93 €

## — Taux imposition 2016 : comparaison 2015-2016

TAXES	Taux 2016	Base 2016	Produit 2016	Taux 2015	Base 2015	Produit 2015
Taxe d'habitation	22,30	251 900	56 174	22,30	244 500	54 524
Taxe foncière bâtie	37,28	137 100	51 111	37,27	134 100	49 992
Taxe foncière non bâtie	45,55	61 100	27 831	47,77	60 500	27 558
<b>TOTAL</b>		450 100	<b>135 116</b>		439 100	<b>132 074</b>



## **INFORMATIONS COMMUNALES**

### **AFFAIRES SCOLAIRES / COÛT DE LA SCOLARITÉ**

Cette année, 35 enfants niaflais sont scolarisés dans des écoles de Craon : 17 en élémentaire et 18 en maternelle. La commune de Niaflès n'ayant plus d'école, finance ces scolarités à hauteur de 27762€.

La commune de Niaflès paye ces frais de scolarité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Coût des sorties scolaires :

Auparavant, la Communauté de Communes versait aux écoles jusqu'à 31€ par enfant scolarisé et domicilié dans la Communauté de Communes, afin de subventionner des sorties pédagogiques. Mais la compétence a été retournée aux communes, ce qui signifie que la Communauté de Communes verse cette somme aux mairies qui ont des écoles. La commune de Craon a donc perçu la totalité de la subvention communautaire via les attributions de compensation.

La municipalité de Craon ayant fait le choix de ne participer que à hauteur de 25€, et seulement pour les enfants habitants à Craon, elle ne participe donc plus pour nos enfants scolarisés chez eux, ce que nous déplorons.

Face à ce qui lui semble une injustice, le conseil municipal a décidé de verser sur ses fonds propres la somme de 31€ aux écoles qui en font la demande pour les élèves niaflais, sur présentation de justificatifs.

### **NOUVEAUX HABITANTS, FAITES-VOUS CONNAÎTRE !**

Vous venez d'emménager à NIAFLES ?

Avez-vous pensé à vous présenter en Mairie ?

Ce sera l'occasion d'obtenir divers renseignements : organisation de la collecte des ordures ménagères, changement d'adresse à effectuer sur les papiers d'identité, etc...

Le service administratif pourra ainsi prendre les renseignements nécessaires pour les futures démarches administratives obligatoires à effectuer (recensement militaire, ou autres...)

Aussi, il est impératif d'informer la mairie lors de votre départ de la commune, en laissant votre nouvelle adresse.

### **LE SERVICE NATIONAL**

La loi du 28 octobre 1997 a institué un service national universel, en instaurant le « parcours de Citoyenneté » qui se compose de différentes étapes.

L'une d'entre elles consiste au recensement de tous les jeunes français, garçons et filles, à la mairie du domicile. Cette obligation légale est à effectuer lorsque l'on atteint les 16 ans.

A l'issue du recensement, la mairie remet une attestation de recensement. Celle-ci sera réclamée pour toutes les inscriptions à des examens ou concours : CAP, BEP, Baccalauréat... (Attention cependant de ne jamais donner l'original).

Avant d'atteindre ses 18 ans, le jeune sera convoqué à la « Journée d'Appel de Préparation à la Défense ». A la fin de cette journée, est délivré un Certificat de participation, qui est également demandé lors d'inscription aux examens et concours.

L'année des 18 ans, la personne sera inscrite d'office sur la liste électorale, sous réserve de remplir toutes les démarches légales.

Vous avez 16 ans (et même plus), vous n'avez pas été recensé, présentez-vous en mairie, muni du livret de famille, d'un justificatif de domicile, pièce d'identité.

## LE RECENSEMENT, CHACUN DE NOUS COMPTE

**Toute la population de la commune de NIAFLES sera recensée entre le jeudi 19 janvier et le samedi 18 février 2017.**

Le recensement, ce n'est pas seulement compter le nombre d'habitants vivant en France, c'est aussi suivre chaque année l'évolution de la population, des communes et plus généralement de la société. Que ce soit notamment les crèches, les hôpitaux, les pharmacies, les logements ou les transports publics,...vos élus peuvent adapter les infrastructures qui vous sont nécessaires.

**En 2017, la commune de NIAFLES est recensée.** Les communes de moins de 10 000 habitants font en effet l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de leur population, organisée par la mairie et l'Insee. Et cette année, vous êtes concerné.



**Mme Michèle MENARDAIS**, nommée agent recenseur, se rendra donc à votre domicile à partir du 19 janvier 2017.

Vous pourrez la reconnaître grâce à sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire.

### Une nouveauté, la déclaration en ligne pour l'enquête de recensement

*Si vous répondez sur internet :*

Lors de son passage, l'agent recenseur vous propose de répondre à l'enquête de recensement en ligne.

Si vous choisissez cette option, il faut se connecter au site « le-recensement-et-moi.fr » et saisir les identifiants présents sur la notice remise par l'agent recenseur puis remplir le questionnaire en vous laissant guider. N'oubliez pas de valider votre questionnaire ; si vous avez indiqué votre adresse mail, vous recevrez un accusé de réception par messagerie vous confirmant la bonne prise en compte de vos réponses.

*Si vous répondez sur papier :*

Elle vous remettra **une feuille pour le logement** recensé, **un bulletin individuel** pour chaque personne vivant dans ce logement et **une notice d'information** sur le recensement, si vous souhaitez répondre sur les formulaires papier. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires.

Lorsque ceux-ci sont remplis, ils doivent être remis à l'agent recenseur par vous-même, ou en cas d'absence, sous enveloppe, par un tiers (voisin, gardien, etc.). Vous pouvez aussi les retourner à la mairie **au plus tard le 18 février 2017**.

### Le recensement : un acte civique et une obligation légale

Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre aux questionnaires sont importantes. La qualité du recensement dépend de votre participation. **C'est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.**

**Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.**



- Pour obtenir des renseignements complémentaires : Contactez la mairie au 02 43 06 19 45 ou au 09 62 29 26 55 ou par mail : mairieniafles@wanadoo.fr
- Pour trouver les réponses à vos principales questions sur le recensement de la population 2017 : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)
- Pour en savoir plus et consulter les résultats du précédent recensement : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## TARIFS DE LA SALLE COMMUNALE (à compter du 02/01/2017)

UTILISATION	COMMUNE	HORS COMMUNE
LOCATION AVEC L'OFFICE	170 €	200 €
LOCATION SANS L'OFFICE	110 €	140 €
VIN D'HONNEUR - RÉUNION	55 €	60 €
LOCATION WEEK-END	250 €	300 €
LOCATION ST-SYLVESTRE	270 €	350 €

Associations et professionnels de Niafles bénéficient de mises à disposition gratuites, de façon limitée. Renseignements sur le site internet de la commune.

Pour toute question : s'adresser à la mairie par mail ([mairieniafles@wanadoo.fr](mailto:mairieniafles@wanadoo.fr)) ou par téléphone aux jours et heures d'ouverture (02 43 06 19 45)

## TARIFS DE LA TENTE DE RÉCEPTION (à compter du 01/01/2017)

Tente de 60 m2 pour les besoins de la commune et des associations, mais aussi pour la location. Pour les réservations et les conditions d'utilisation, contacter la mairie.



### Tarifs 2017 :

- Habitants de la commune : 70 €
- Associations de Niafles : 70 € (gratuite 1 fois par an)
- Habitants ou associations extérieurs à Niafles : 140 €
- Associations extérieures, pour lesquelles des Niaflais ou Niaflaises sont adhérents : 70 €

Les réparations de ce type de matériel sont très onéreuses. C'est pourquoi il sera demandé à chaque utilisateur un chèque de caution de 1000 € et une attestation d'assurance.

**Le comité des fêtes informe** qu'il met à disposition des **tables**, des **bancs** et des **barbecues** en location pour un week end, au prix de :

Une table et deux bancs (l'ensemble) = 2€ pour les Niaflais, 3€ pour extérieur.

Barbecue 2€ pour les Niaflais, 3€ pour extérieur.

A retenir auprès des membres du bureau.

Contact : M. Etienne BAFFOU - 02 53 68 00 81

## TARIFS DE CONCESSIONS DU CIMETIÈRE (à compter du 01/01/2017)

### Concessions

- Trentenaire : 65 €
- Cinquantenaire : 120 €

### Cave-urnes

- Trentenaire : 180 €
- Cinquantenaire : 220 €

### Jardin du souvenir

- Réservé à la dispersion des cendres : gratuit

---

## VIE CULTURELLE

---



Theed est un duo acoustique Craonnais formé en 2015. Le groupe est composé d'Eddy, chant-guitare, et de Thomas à la guitare.

Theed, c'est deux potes mettant en musique des tranches de vie, avec ses hauts et ses bas.

Les textes s'entrechoquent entre légèreté, optimisme, engagement et blessures vives.

Theed vous emportera dans son univers épuré et sensible où juste guitares et voix s'accordent.

Le Duo installé dans le « local Jeunes » de la commune de Niafles, sort son premier album « LES CHEMINS », après plus d'un an et demi de travail.

Album en vente au prix de 8 € au bar Le Tournesol à Niafles, au bar La Renaissance à Ballots, et au Super U de Craon.

---

## ETAT CIVIL

---

### Naissances

Candice CHAUSSÉE, née le 15 mars 2016

Jules VERGAIN BRAULT, né le 16 mars 2016

Norah DESMAUTS, née le 13 septembre 2016

Mya LEGENDRE, née le 17 octobre 2016

### Mariage



Sébastien MARTIN et Erika HUET  
Le 14 mai 2016

### Décès

Françoise LE POMELLEC née de QUATREBARBES, le 23 mai 2016



### LE COMITÉ DES FÊTES DE NIAFLES

Cette année 2016, l'ensemble des membres composant le comité des fêtes a été très heureux d'organiser et de proposer quelques manifestations festives aux Niaflais et aux Niaflaises.

#### Animation de Noël

Avec l'aide de la commission animation du conseil municipal de Niaflès et de ses associations, une journée pour les enfants a été créée. Elle a eu lieu au mois de décembre 2015. Cette manifestation a permis aux enfants ainsi qu'aux villageois de participer aux décorations du bourg et de l'arrivée en bateau du père Noël. Cette manifestation a reçu un vif succès, elle sera reconduite le samedi 10 décembre 2016.

#### Le concours de palets

Seulement 16 équipes se sont engagées sur le concours, contre 29 en 2015.

Plusieurs concours ayant été organisés ce jour même, cela fut certainement la cause de la réduction du nombre des équipes engagées.



La victoire est revenue à l'équipe Niaflaise composée de Benoit CHAUSSEE et de Jean-Marc ALUS.



#### Le repas et la soirée dansante

97 adultes et 16 enfants ont festoyé au cours d'un repas très apprécié (jambalaya) suivi d'une joyeuse soirée dansante animée par le sympathique DJ, Adrien QUARGNUL de Craon.



#### Assemblée générale extraordinaire

Jean-Pierre Escalard ayant souhaité mettre un terme à sa fonction de président, une assemblée générale extraordinaire a été organisée le mercredi 20 avril 2016, afin d'en nommer un nouveau.

Voici la nouvelle composition du bureau

- Président : BAFFOU Étienne
- Trésorier : SIMON Alain
- Secrétaire : ESCALARD Jean-Pierre
- Nouveaux membres : DUROY Maéva, RENAIRE Aimée, RIVERON Augusta, POMMIER Patricia, MOREAU Manuel.

Tous les membres du comité des fêtes remercient toutes les personnes qui ont participé aux différentes activités qui leur ont été proposées au cours de cette année 2016.

En cette fin d'année, ils s'unissent pour vous souhaiter de joyeuses fêtes en famille et une excellente année 2017.

Pour le comité des fêtes,  
le président Étienne BAFFOU

#### Dates à retenir pour 2017

- Démontage des décorations de Noël : mardi 17 janvier 2017, en après-midi
- Assemblée générale : Vendredi 17 février 2017 à 20h30 à la salle des fêtes
- Concours de palets et repas de la fête communale : Samedi 1er juillet 2017

## L'AMICALE NIAFLAISE

L'AMICALE, forte de ses 49 adhérents, les accueille tous les jeudis, de 14 à 18 heures avec des jeux de cartes, jeux de petits chevaux et autres.

### Les diverses animations de l'année 2016

**Le 4 février** : Assemblée générale et repas

**Le 20 mai** : Voyage à ST NAZAIRE

Visite chantiers navals le matin, repas le midi et visite chez AIRBUS l'après-midi.

Ce voyage a été très apprécié par les 22 niaflais présents.



**Le 22 mai** : Vide grenier un peu gâché par la pluie

**Le 10 Juin** : Journée pédestre à St Martin du Limet, 6 adhérents étaient présents

**Le 23 juin** : Repas champêtre avec 24 convives, suivi de jeux de cartes, boules et marche

**Au mois d'août** : Vacances

**Les 7, 8 et 9 octobre** : Concours de belote avec 84 équipes dans la moyenne des concours de la région

**Le 14 novembre** : Dictée cantonale. 3 adhérents dont 1 qualifié pour le département

**Le 15 décembre** : La bûche de Noël (vente des timbres pour 2017)

Le bureau remercie tous les bénévoles et les membres de L'AMICALE pour leur aide lors des manifestations.



### Dates à retenir pour 2017

- Assemblée générale : le 9 février
- Le voyage (sentier des daims) Régions Nantaise : le 18 mai
- Repas champêtre : le 22 juin
- Concours de belote : les 6, 7 et 8 octobre
- Bûche de Noël : le 14 décembre

## LA GAULLE CRAONNAISE SECTION NIAFLES-LA SELLE CRAONNAISE

Le nombre de cartes vendues au Tournesol et au café de La Selle Craonnaise se maintient voire plus.

Pendant l'hiver, 70 kg de gardons ont été mis dans l'Uzure.

La pêche de la frayère a été mauvaise, pour deux raisons principales :

- La remontée du barrage a été faite trop tard ; la ponte des oeufs était déjà faite.
- Le lit de la frayère était envasé. C'est pour cette raison que, pendant l'été, nous avons effectué un curage. Maintenant l'herbe repousse.

Nous avons aussi baissé le niveau de la rivière, en accord avec la commune et la fédération

Merci aux bénévoles et aux pêcheurs qui donnent un coup de main pour la frayère.



Le curage de la frayère

---

**Le Festival Rustine #2**

La deuxième édition du Festival Rustine a eu lieu le 27 février 2016.

Le public, venu nombreux, a pu découvrir les créations et curiosités choisies pour l'occasion.

Dessinateurs, auteurs, stylistes, musiciens, créateurs de bijoux, de soupes, de doudous, tatoueur, et barbier ont passé le week-end à Niafles.

La journée s'est déroulée en différents lieux, comme l'année passée : salle des fêtes, foyer des jeunes, mairie de Niafles. Des navettes en calèches ont permis à chacun de circuler dans le village.



Un très chaleureux merci à tous les bénévoles, dont l'aide est vitale pour les deux organisateurs de ce festival.

De plus, leur disponibilité, leur bienveillance et leur bonne humeur tout au long de la journée ont été très remarquables par les invités (qui en parlent encore...) et les visiteurs, et a donné de notre village une image dynamique et conviviale.

**Dates à retenir pour 2017**

Festival Rustine #3 : les 25 et 26 février  
[www.festival-rustine.net](http://www.festival-rustine.net)

***Vous souhaitez être bénévole ?***

***Contactez-nous : 02 43 70 26 19***

---

**Le Guidon**

L'association Octopus a ouvert fin 2016 Le Guidon, un lieu de convivialité, de découverte, de partage et d'entraide pour tous.

On y trouvera, toute l'année : des expositions, un marché de créateurs (livres, disques, créations textiles, bijoux, papeterie...), des ateliers pour adultes et pour enfants, des coups de main, des rencontres avec les artistes invités, un manège à vélo, une zone de gratuité, une vente de boissons non alcoolisées.

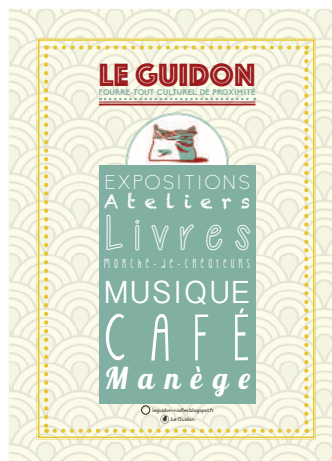
Vous pouvez, si vous le souhaitez, devenir adhérent du Guidon. Vous recevrez alors le « Torchon », bulletin bi-mensuel reprenant les nouveautés du lieu, le programme des événements à venir, les coups de cœur culture des Guidonais(es), les idées sortie du moment. Vous recevrez également une invitation à chaque événement, et bénéficierez de tarifs réduits sur les activités proposées.

Horaires d'ouverture :

Mer et Dim 15h-18h / Ven 17h-19h30 / Sam 10h-12h

Plus d'information :

- sur place - 1 rte de Livré
- sur Facebook - Le Guidon
- Sur internet - [www.leguidon-niafles.blogspot.fr](http://www.leguidon-niafles.blogspot.fr)







Le soleil était encore au rendez-vous pour cette 14ème Niaflaise.

Ce sont 639 personnes dont 369 vététistes et 270 marcheurs qui ont arpenté les divers chemins et passages privés ouverts pour cette occasion.

Cette Niaflaise ne pourrait exister sans la participation importante des bénévoles, nous tenions une nouvelle fois à les remercier.



*Une belle équipe, incomplète sur cette photo mais tous très contents de la Niaflaise 2016.*

Pour l'année 2017, le VTT Niaflais soufflera ses 15 bougies ; en effet le club a vu le jour en 2002.

Le nombre de licenciés est depuis cette date relativement stable avec une quinzaine de vététistes.

De nouveaux licenciés seraient les bienvenus.

Les sorties ont lieu tous les dimanches matins, soit dans le secteur de Niaflès ou lors des randonnées organisées par les autres clubs du tour de la Mayenne.



Chaque année, une sortie club est organisée par David.

La destination de juin 2016 était la Vendée, près de Fontenay le Comte.

Le samedi 90 kms étaient au programme dans la forêt de Mervent, avec beaucoup de dénivelé positif.

Le dimanche 50 kms ont été parcourus. Tous les licenciés avaient le sourire malgré les maux de jambes.

Ce week-end renforce la bonne cohésion entre les membres du club.

Nous tenions à remercier tous nos sponsors, ainsi que la municipalité pour le local mis à disposition.



### **Date à retenir pour 2017**

La 15ème Niaflaise aura lieu le 23 avril 2017



---

## ASSOCIATION DE DESTRUCTION DES NUISIBLES

---

### Bilan des captures de la saison :

10 renards, 50 ragondins, 20 rats musqués.

L'association remercie les propriétaires et agriculteurs pour leurs autorisations de passage lors des battues administratives.

Renseignements :

Mr MONTAUBAN Rémi - 02.43.06.04.53

### Info prévention contre la LEPTOSPIROSE

La « Leptospirose » est une maladie répandue dans le monde entier pouvant infecter l'homme et de nombreuses espèces animales.

La transmission des bactéries se fait par contact direct avec un animal infecté ou indirectement par un contact avec des eaux souillées (ruisseau, plan d'eau)

Si vous devez manipuler un animal mort, le port de gants est indispensable.

Cette dernière recommandation est aussi valable pour les renards porteurs de gale.



### Destruction de nids de frelons asiatiques

5 nids ont été détruits sur la commune

L'interlocuteur municipal désigné est : Mr PRIME Dominique : 06 03 86 89 19

Le suppléant est : Mr DESMOTS Patrice : 06 22 98 75 71

Autre contact : Mairie de Niafles : 02 43 06 19 45 – mairieniafles@wanadoo.fr

# LES SERVICES DE PROXIMITÉ

## LE PÔLE SANTÉ DE CRAON

5 rue de Nantes

53400 CRAON

Tél : 02 53 94 52 52

Fax: 02 53 94 52 71

### Horaires de l'accueil :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h30
- le samedi de 8h à 12h

### Permanence des soins :

- Nuit : 20h – 8h
- Week-end : samedi 12h – lundi 8h

### Gardes de médecine générale :

02.43.64.33.00

URGENCES 24/24 : Faites le **15**

### Médecins généralistes 02 53 94 52 52

Dr Michel DAVIERE

Dr Lydie GENDRY

Dr Alain GIRAUD HERAULT

Dr Maryline MERIENNE COUSSE

Dr Jean-Michel MONNIER

Dr Anne PLESSIS

### Sage femme 02 43 06 78 43

Pascale TRIPOTEAU

### Chirurgiens dentistes 02 43 06 78 43

Dr Charles LUCAS

Dr Julia JIMENEZ-GOMEZ

### Infirmiers D.E. 02 43 12 24 32

Martine DOISNEAU

Laëtitia FURON

Lucile HUREAU

Marie LEVRARD

**02 43 06 85 85**

Anne KERFERS

Loïc FOLLIARD

Gilles LAISNE

Marie-Laure MAUGÈRE

### Pédicure Podologue D.E. 02 43 06 36 89

Estelle MONNIER MARCHETEAU

### Diététicienne nutritionniste 02 53 94 52 52

Maud LENOIR

### Centre de soins Hospitaliers 06 10 92 53 57

### Orthophoniste 02 53 94 52 63

Olivia BRETON

### Masseur Kinésithérapeute D.E.

Nicole DURAND 06.81.37.69.22

Benoît GUÉRIN 06.11.89.66.96

### Psychologue 06 77 82 86 58

Lucie BREHARD

### Maison départementale de l'autonomie 02 43 67 75 77

Antenne territoriale (sur rendez-vous)  
mda.accueil@lamayenne.fr

### Centre Médico-Scolaire 02 53 94 52 65

### Psychomotricienne 02 53 94 52 52

Caroline MOEAU

## LE RPE : RELAIS PETITE ENFANCE (RAM)



### Pour les parents et futurs parents

- Informations sur les différents modes de garde et accompagnement dans la recherche: assistante maternelle, halte-garderie, garde à domicile, crèche...
- Informations générales relatives à l'emploi d'un professionnel (assistante maternelle, garde à domicile...) concernant les aides et les démarches administratives : contrat de travail, salaire, déclaration PAJEMPLOI...

Le RPE peut vous communiquer la liste des assistantes maternelles sur demande, et vous fournir les documents nécessaires à la contractualisation : contrat de travail, documents liés à la rupture...)

### Pour les professionnels et futurs professionnelles de la petite enfance

- Informations sur les professions de la petite enfance (assistantes maternelles, garde à domicile...) et l'accès à ces métiers, accompagnement et informations sur les démarches concernant l'agrément...
- Informations générales en matière de droit du travail : convention collective, congés payés, rupture de contrat...

- Un accompagnement sur la profession en proposant des soirées débats et d'échanges, des formations continues pour les assistantes maternelles...

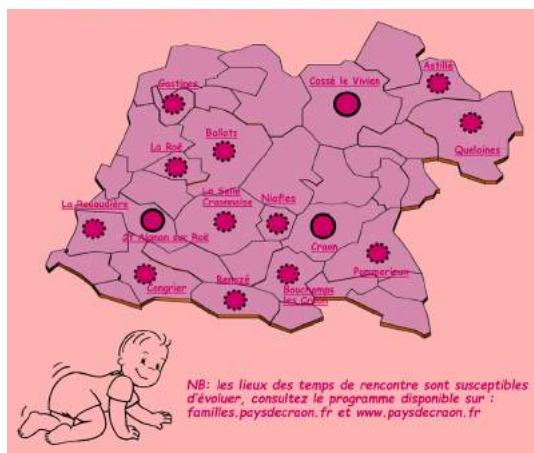
### Les temps de rencontre

**Pour qui ?** Assistantes maternelles, gardes d'enfants à domicile, assistantes familiales, parents et enfants de 0 à 4 ans

**Pourquoi ?** Lieu collectif, de rencontres et d'échanges entre adultes et enfants qui permet de sortir de son environnement quotidien.

- Pour l'enfant, temps de jeux libres qui lui permet d'expérimenter la collectivité et peut favoriser son éveil et sa socialisation.
- Pour l'adulte, temps d'échanges, de partages d'expériences, qui permet de se questionner sur les pratiques professionnelles et/ou parentales.

**Quand ?** Les matins de 9h30 à 11h30. Les temps de rencontre sont proposés selon un programme trimestriel téléchargeable sur familles.paysdecraon.fr et www.paysdecraon.fr



### LES RELAIS

#### Cossé-le-Vivien :

Maison de la communauté de communes  
58 place Tussenhausen - BP 52  
rpecosse@cias.paysdecraon.fr  
06 22 00 07 27 / 02 43 91 79 21

#### St Aignan :

Pôle Action Sociale, 8 Rue d'Anjou  
rpeaignan@cias.paysdecraon.fr  
07 88 07 15 15 / 02 43 07 15 32

**Craon :** Pôle socio-culturel, 4 Rue des Vaux  
rpecraon@cias.paysdecraon.fr  
06 33 82 09 45 / 02 43 09 09 77

### LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

#### Secteur de Cossé : Bus des p'tits bouts

Maison de la communauté de communes  
hgicosse@cias.paysdecraon.fr  
06 24 46 40 93 / 02 43 02 15 86

#### Secteur de St Aignan : Ribambus

Pôle Action Sociale  
ribambus@cias.paysdecraon.fr  
06 24 85 27 47 / 02 43 07 15 32

#### Secteur de Craon : La coccinelle

Pôle socio-culturel  
multiaccueil@ciaspasdecraon.fr  
02 43 09 09 76



# « le Nulle Part Ailleurs »

Des projets pour tous de 0 à 132 ans

## Renseignements

Par téléphone au : 02 43 09 09 69  
ou 06 86 80 08 75



Ou par mail : [equipe@lenullepartailleurs.fr](mailto:equipe@lenullepartailleurs.fr)  
[www.projetsjeunescaon.fr](http://www.projetsjeunescaon.fr)

6 Rue de la Tour de Guët - 53400 Craon



## Horaires d'ouverture

Périodes scolaires :	Vacances scolaires :
<b>Mardi / Jeudi / vendredi</b> 9h-12h / 14h-18h	<b>Du lundi au vendredi</b> de 9h à 12h et de 14h à 18h
<b>Mercredi</b> 9h-12h / 12h30-18h	
<b>Samedi</b> 9h-12h / 13h30-17h	



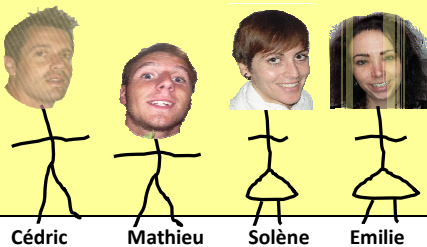
## Branche PROJETS ASSOCIATIONS

Un accompagnement adapté pour les associations du territoire qui portent un projet à caractère social et ou familial.

Cet accompagnement peut se traduire par une aide technique : recherche de financement, prêt de matériel... mais aussi par une aide méthodologique : aide à la structuration de la vie associative, temps de formation...

C'est aussi un espace où l'on peut communiquer sur ces manifestations « espace d'affichage » **N'hésitez pas à nous apporter affiches et tracts.**

## UNE EQUIPE de SALARIES



Cédric

Mathieu

Solène

Emilie

C'est une association intercommunale, loi 1901, agréée Centre Social, depuis janvier 2015, par les services de la CAF de la Mayenne. Elle est dirigée par des **BENEVOLES** qui s'impliquent tout au long de l'année pour le bon fonctionnement de la structure. Elle propose des activités et un accompagnement adapté pour les jeunes, les familles, les associations. C'est un acteur participant au développement local de notre territoire, avec le soutien du CIAS de la communauté de communes du pays de Craon.

*C'est quoi ?* 400 à 420 jeunes participants par an  
un lieu convivial ... un accueil  
des projets... 50 bénévoles de 11 ans et +  
des rencontres... des échanges un accompagnement...  
380 familles adhérentes Un partenariat fort...  
des liens intergénérationnels...

## Branche PROJETS JEUNES

Des **ATELIERS** à l'année : Cirque, Magie, E.sport, club nature, coupdepouce.net...

Des **ANIMATIONS** pendant chaque période de vacances avec un programme d'activités riches et variées : sorties, grands jeux, activités manuelles, stages... + les mercredis et samedis.

Un **ACCOMPAGNEMENT** adapté à ton, tes projets : séjours, sorties, échange interculturel...

Un **ACCOMPAGNEMENT** des groupes et des foyers de jeunes des communes partenaires.

Un local pour les jeunes à partir de 11 ans : le **CEKUADON**

Des **actions de prévention** au sein des collèges et MFR



## Branche PROJETS FAMILLES

Des **SOIREES**, des **CONFERENCES**, des **TEMPS** pour les parents abordant différentes thématiques : *Etre parents aujourd'hui, la Matinale des parents...*

Des **ATELIERS**, un atelier **Défi famille énergie**, atelier **Habiletés parentales** permettant de développer une nouvelle méthode de communication avec ses enfants.

Des activités **PARENTS / ENFANTS** autour de la cuisine, du jeu, ou d'autre thématique comme le cirque vont être proposées prochainement, ainsi que des **SORTIES** familiales : patinoire, zoo...



## LA PAROISSE SAINT MARTIN DE NIAFLES

La paroisse désigne dans chaque commune une équipe de proximité, composée de 3 ou 4 membres.

Les membres vous renseignent sur le déroulement des baptêmes, mariages, sépultures et services religieux.

### Équipe de proximité

Marie-Madeleine DEROUIN : 02 43 06 19 22

Marie-Claire POIRIER : 02 43 06 50 14

Dominique PEUROIS : 02 43 06 04 35

### Paroisse St Clément du Craonnais : 02 43 06 10 54

Permanences matin (10h-12h) :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi

Permanences après-midi (16h-18h)

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi



## ASSOCIATION ALLI'ÂGES DU SUD-OUEST MAYENNAIS

L'association Alli'âges du sud-ouest mayennais, poursuit son activité de prévention de la perte d'autonomie, de maintien du lien social et d'animation sur le territoire du Pays de Craon.

Elle travaille en lien avec les services qui interviennent à domicile et organise pour les personnes âgées et/ou handicapées diverses activités :

- **Séances de gymnastique adaptée** animées par des moniteurs formés de l'association SIEL BLEU. Les rencontres ont lieu le mercredi tous les 15 jours alternativement à Craon et à Saint Aignan sur Roë. Coût : 3€ incluant un goûter après chaque séance.
- **Lectures et échanges autour du petit journal le Vite Lu**, le jeudi tous les 15 jours à Craon et à Ballots. Cette activité est organisée par des bénévoles et est également suivie d'un goûter. Coût : 1 €.

- **« Rencontres autour d'un café »**. Temps de discussions sur un sujet défini par les participants permettant aux diverses générations de se rencontrer et d'échanger. Elles peuvent se réaliser dans n'importe quelle commune du territoire et permettent de créer des liens et de mieux se comprendre entre générations. Cette activité gratuite est animée par des bénévoles et se termine par un goûter partagé entre tous.

Les activités de l'association peuvent être développées sur tout le territoire si des bénévoles aident à les animer dans cet esprit de respect et de partage des idées, avec pour objectif le bien vivre des personnes en perte d'autonomie sur le territoire du Pays de Craon.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le CIAS à Craon : 02 43 09 09 65 ou le 06 32 11 06 11.



Chantal GODARD,  
Présidente de l'association  
Alli'âges du sud-ouest mayennais  
chantal-godard@sfr.fr

### Le SSIAD

L'ASMAD est une association qui, depuis 30 années, gère un service de soins infirmiers à domicile. A ce jour, ce service dispose d'une autorisation de 80 places :

- 75 places pour les personnes âgées de 60 ans et plus
- 5 places pour les personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap ou atteintes de pathologies chroniques.

Son objectif est de contribuer au maintien de la personne à son domicile.

Le SSIAD intervient **sur prescription médicale** et les soins sont pris en charge par l'organisme de sécurité sociale.

Le SSIAD assure au domicile de la personne les soins d'hygiène et de confort, des aides aux actes essentiels de la vie, de la surveillance, des soins techniques et relationnels. L'ASMAD travaille en partenariat et confie la plupart des soins techniques infirmiers aux infirmiers libéraux.

Pour les Personnes Agées, le SSIAD intervient sur l'ensemble du Pays de Craon ainsi que les communes de Courbeville et Astillé.

Pour les Personnes de moins de 60 ans, le SSIAD peut être amené à intervenir sur l'arrondissement de Château-Gontier.



### L'EMSA



Depuis 2013, une Equipe Mobile Spécialisée d'Accompagnement (E.M.S.A.) dépendant du SSIAD de Château-Gontier, intervient sur le territoire du Pays de Craon près des personnes atteintes de troubles cognitifs à un stade précoce afin de faciliter le maintien des activités de la vie quotidienne, solliciter les fonctions restantes, proposer des compensations et instaurer des routines. L'EMSA intervient également auprès de l'aidant familial pour l'accompagner et lui proposer des aides.

**Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.**

Il est toutefois possible de prendre rendez-vous en dehors de ces horaires.

**Nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat avant de vous déplacer.**

#### ASMAD

Rue Lavoisier – 53230 Cossé le Vivien

02.43.98.94.33 - 02.43.98.84.74

asmad53@wanadoo.fr

Président : Dr Giraud-Héraud Alain / Directrice : Mme Solier Chantal

### Quels projets pour 2017 ?

#### SPASAD

L'ADMR et l'ASMAD ont décidé de renforcer leur coopération dans le cadre de l'expérimentation d'un SPASAD (Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile).

Le SPASAD a pour mission d'accompagner et de suivre de manière intégrée les personnes requérant à la fois des prestations de soins et d'aide à domicile.

Ce projet est porté par l'ASMAD du Pays de Craon et la Fédération Départementale ADMR de la Mayenne, regroupant les associations d'aide et d'accompagnement à domicile ADMR de Ballots, Cossé-le-Vivien, Craon, Cuillé, Méral, Quelaines, Renazé, St Aignan sur Roë.

#### Projet de service 2012-2017

Le projet de service 2012-2017 arrive à son

terme et une évaluation de ce projet doit être réalisée en 2017.

Pour rappel, nos objectifs étaient :

- D'individualiser la prise en charge et poursuivre la démarche de bientraitance
- D'adapter l'offre de prise en charge aux besoins de la population
- D'adapter au maximum la prise en charge au vu des attentes et besoins des usagers et des familles
- De développer les partenariats et l'insertion du SSIAD dans le réseau gérontologique de proximité
- De poursuivre la professionnalisation des équipes

Le prochain projet de service (2018-2023) pourrait avoir comme ligne conductrice le SPASAD si ce dernier est pérennisé.

## ADMR : DES SERVICES À DOMICILE POUR TOUS

L'association ADMR de CRAON et ses environs aide toute personne à bien vivre chez elle : célibataire ou famille, actif ou retraité, en pleine forme, malade ou handicapé.



### Aide à la personne, maintien au domicile

Services adaptés aux personnes : âgées, en situation de handicap, malades ou revenant d'hospitalisation :

- Aide au lever, au coucher, à la toilette, à l'habillage
- Cuisine, courses, aide à la prise des repas, ...
- Accompagnement transport
- Accompagnement social



### Ménage – Repassage

Ce service permet, à toute personne quelque soit son âge, qui n'a que très peu de temps à consacrer aux tâches ménagères ou qui ne peut plus les effectuer seule, d'avoir un domicile toujours entretenu.



### Garde d'enfants

L'ADMR propose la garde d'enfants à domicile adaptée aux besoins de chaque famille. Les intervenants professionnels amènent ou vont chercher les enfants à l'école, les aident à faire leurs devoirs, préparent leurs repas, ...



### Téléassistance

Le système de téléassistance proposé par l'ADMR vous permet, grâce à un médaillon ou à un bracelet, d'être relié à un plateau d'écoute.

Un service à la carte pour rester chez soi en toute tranquillité 24heures/24 et 7jours/7.



### Les petits travaux de jardinage et de bricolage

Vous avez besoin d'aide pour les menus travaux d'entretien, de réparations et de jardinage ? Nos intervenants professionnels peuvent bêcher, tondre la pelouse, repeindre ou tapisser de petites surfaces, poser une étagère, ...

**N'hésitez pas à contacter l'ADMR de « CRAON et ses environs » par l'intermédiaire du référent de votre commune : Mr Michel MONTECOT tél : 02 43 06 19 76.**

## REJOIGNEZ NOTRE ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES !

**Vous souhaitez :**

- Etre un acteur utile de proximité
- Nouer des relations dans votre commune
- Apporter votre présence, votre écoute
- Vivre une expérience humaine enrichissante.

**Vous vous dites** pourquoi pas mais je n'ai pas beaucoup de temps ou je ne sais pas ce que je peux apporter... **Rencontrons-nous !**

**Et ensemble, nous définirons votre engagement et vos mission en fonction de vos souhaits, de votre disponibilité et de vos compétences.**

Association ADMR de CRAON et ses environs  
83 bis, rue de la Gare 53400 CRAON  
(nouvelle adresse à compter du 18 décembre 2014)  
02 43 06 06 60 - craon.admr53@wanadoo.fr - www.admr.org



## ENTR'AIDE SERVICES

### Entretien de votre espace de vie : Faites appel à notre expérience



Entr'AIDE Services vous propose un service à domicile adapté à vos besoins et vous simplifie la vie en s'occupant de tout, même des formalités administratives.

Entr'AIDE Services porte la fonction d'employeur et met à votre disposition du personnel de proximité pour des missions ponctuelles ou régulières :

- Ménage
- Repassage
- Entretien de jardin
- Bricolage
- Manutention
- Garde d'enfants de + 3 ans
- Classement, travail administratif



Association implantée sur le territoire du Sud Mayenne depuis bientôt 30 ans Entr'AIDE Services est l'un des acteurs incontournable de l'Economie Sociale et Solidaire.

Ce sont 130 salariés qui réalisent environ 30 000 heures d'intervention auprès de particuliers, de collectivités, d'associations et d'entreprises.

### Les Avantages :

- Tarifs compétitifs, pas de TVA.
- Aucun frais de gestion, une prise en charge administrative complète.
- Interventions sous 72 h.
- Qualité de l'accompagnement
- Bonne connaissance des salariés.
- 50% de Réduction ou Crédit d'impôts sur les sommes versées au titre des services à la personne



*Simplifiez-vous la vie!*

SIMPLICITE - SOUPLASSE  
REACTIVITE - PROFESSIONNALISME

**Parce que l'emploi est la plus active  
des solidarités**

Entre'AIDE Services  
9 place de la Mairie – Bazouges  
53200 Château-Gontier  
02.43.70.43.60

**Nouveau site internet :**  
[entraide-services53.com](http://entraide-services53.com)



## ESPACE INFO ÉNERGIE



*« Un service d'information neutre,  
indépendant et gratuit sur l'habitat,  
la maîtrise de l'énergie et  
les énergies renouvelables »*

**Sud Mayenne**



- Vérification des devis ?
- Monter un cahier des charges ?
- Comment trouver mon artisan ?
- Comment bien isoler ma maison ?
- Quels choix d'énergies chez moi : bois, fioul, gaz ?
- Quel type de chauffage utiliser : chaudière, poêle, PAC ?
- Comment construire ou rénover économe ?
- Quelles sont les aides financières ?

Les Espaces Info Énergie  
sont membres du réseau national  
« Point Rénovation Info Service ».



0 810 140 240



## NAVETTE EXPRESS CRAON - LAVAL

Le Département met à votre disposition des navettes entre **Craon et Laval**, vous permettant d'effectuer le **trajet en 35 minutes**.

LIGNE **40**

Craon → Laval

CIRCULE TOUTE L'ANNÉE DU LUNDI AU VENDREDI SAUF JOURS FÉRIÉS

CRAON St-Clément	7.55	13.00	17.10	19.05
CRAON Rocade	7.58	13.03	17.12	19.07
CRAON Place du 8 Mai	8.00	13.05	17.15	19.10
COSSÉ-LE-VIVIEN Mairie	8.10	13.15	17.25	19.20
COSSÉ-LE-VIVIEN Gare	8.12	13.17	17.27	19.22
LAVAL Blancherie	8.27	13.32	17.40	19.35
LAVAL Halte routière Centre	8.35	13.40	17.50	19.45
LAVAL Gare routière SNCF	8.45	13.50	18.00	19.50

CIRCULE LE SAMEDI, SAUF JOURS FÉRIÉS

CRAON St-Clément	7.20	12.20	18.20
CRAON Rocade	7.23	12.23	18.22
CRAON Place du 8 Mai	7.25	12.25	18.25
COSSÉ-LE-VIVIEN Mairie	7.35	12.35	18.35
COSSÉ-LE-VIVIEN Gare	7.37	12.37	18.37
LAVAL Blancherie	7.52	12.52	18.50
LAVAL Halte routière Centre	8.00	13.00	19.00
LAVAL Gare routière SNCF	8.10	13.10	19.10

LIGNE **40**

Laval → Craon

CIRCULE TOUTE L'ANNÉE DU LUNDI AU VENDREDI SAUF JOURS FÉRIÉS

LAVAL Gare routière SNCF	7.00	12.05	16.20	18.05
LAVAL Halte routière Centre	7.08	12.13	16.25	18.15
LAVAL Blancherie	7.18	12.23	16.35	18.25
COSSÉ-LE-VIVIEN Gare	7.33	12.38	16.50	18.40
COSSÉ-LE-VIVIEN Mairie	7.35	12.40	16.55	18.45
CRAON Place du 8 Mai	7.45	12.50	17.00	18.55
CRAON Rocade	7.47	12.52	17.02	18.57
CRAON St-Clément	7.50	12.55	17.05	19.00

CIRCULE LE SAMEDI, SAUF JOURS FÉRIÉS

LAVAL Gare routière SNCF	6.25	11.25	17.25
LAVAL Halte routière Centre	6.33	11.33	17.33
LAVAL Blancherie	6.43	11.43	17.43
COSSÉ-LE-VIVIEN Gare	6.58	11.58	17.58
COSSÉ-LE-VIVIEN Mairie	7.00	12.00	18.00
CRAON Place du 8 Mai	7.10	12.10	18.10
CRAON Rocade	7.12	12.12	18.12
CRAON St-Clément	7.15	12.15	18.15

### Tarifification

- 2 € le ticket unitaire pour un trajet simple
- 16 € le carnet de 10 tickets
- 50 € le coupon mensuel (mois calendaire)  
25 € pour les moins de 26 ans sur présentation d'une pièce d'identité.  
Demander, au préalable, la carte d'abonnement à la centrale de réservation.

**La moitié des frais d'abonnement aux transports collectifs est prise en charge par l'employeur, sous conditions.**

### Où acheter son titre de transport ?

- **A bord du véhicule**
- **Espace TUL** (sauf ticket unitaire)  
Galerie commerciale « Le Saint-Louis »  
11 allée du vieux Saint-Louis  
53000 Laval
- **Bar la Renaissance** (sauf ticket unitaire)  
12 avenue Maréchal Joffre  
53200 Château-Gontier

L'accès aux navettes express n'est pas autorisé avec la carte scolaire.



Les navettes express sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Afin de faciliter la prise en charge, il est recommandé de prévenir le transporteur (tél. 02 99 47 42 42)

RENSEIGNEMENTS :

■ lamayenne.fr



■ 02 43 665 333

---

## INFORMATIONS DIVERSES

---

---

### ASSOCIATION RELAIS SANTÉ BIEN-ÊTRE

---

Créée en novembre 2015 et composée d'habitants du Pays de Craon, l'association « Relais santé bien-être » a pour mission de promouvoir la santé, le bien-être.

En 2015, elle comptait 10 adhérents, aujourd'hui, 26.

En 2016, l'association avait pour souhait de sensibiliser et d'encourager les habitants du Pays de Craon à manger équilibré et pratiquer une activité physique.

Pour atteindre ces objectifs, elle a animé un self pédagogique à la foire expo de Craon qui a recensé 450 passages. Elle a mené des actions de prévention dans les 4 sites d'aide alimentaire du Pays de Craon, 130 usagers ont été rencontrés.

Elle a proposé une soirée d'information à destination des associations sportives sur le label « sport santé » et participe à l'organisation de la 5ème rencontre régionale « sport, santé, social » qui aura lieu le 1er décembre au Centre hospitalier de Craon.

Découvrez toute l'actualité de l'association sur le site de la Communauté de communes du Pays de Craon : [www.paysdecraon.fr](http://www.paysdecraon.fr) rubrique santé.

**Contact** : Julie Girard, animatrice santé 07 85 51 53 43 // [animation.sante@paysdecraon.fr](mailto:animation.sante@paysdecraon.fr)

---

### BASSIN DE L'OUDON

---

La réforme territoriale, qui vise au regroupement des intercommunalités ou des communes, touche également les compétences de la gestion de l'eau.

**La compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (G.E.M.A.P.I.) »** sera obligatoire pour les communautés de communes ou communautés d'agglomération à partir du 1er janvier 2018. Elles pourront transférer cette compétence à un syndicat mixte qui couvre le bassin versant.

Aujourd'hui, sur le bassin versant de l'Oudon, ces compétences sont déjà exercées par des syndicats. Il faut donc intégrer à l'existant les conditions de la réforme.

Organisation actuelle sur le bassin versant de l'Oudon

**La compétence « gestion des milieux aquatiques »** est exercée par trois maîtres d'ouvrage : le Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud (S.B.O.S.) auquel adhèrent 45 communes\*, le Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon (S.B.O.N.) auquel adhèrent 40 communes\*, (\*nombre de communes au 1er janvier 2015) le Département du Maine et Loire sur la partie navigable de l'Oudon de Segré au Lion d'Angers.

**La compétence « prévention des inondations »** est exercée par le SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions (SY.M.B.O.L.I.P.). Les structures membres sont les deux syndicats de bassin cités précédemment et des structures en charge de l'alimentation en eau potable. Son territoire d'intervention est le bassin versant de l'Oudon.

Ce syndicat est également compétent pour la lutte contre les pollutions diffuses (hors assainissement non collectif) et il est structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) du bassin versant de l'Oudon.

#### Organisation future

La réflexion sur la nouvelle organisation est actuellement en cours. Les objectifs de la nouvelle organisation sont les suivants :

- conserver la cohérence de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant,
- réussir le transfert de la compétence « G.E.M.A.P.I. » dans le cadre des 3 syndicats de bassin versant existants (S.B.O.S., S.B.O.N. et SY.M.B.O.L.I.P.),
- étudier la plus-value qu'apporterait la fusion des 3 syndicats de bassin versant S.B.O.S., S.B.O.N. et SY.M.B.O.L.I.P.



Pour en savoir plus : [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr) // téléphone : **02 41 92 52 84**

Article édité par la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Oudon novembre 2016

## LES RONGEURS AQUATIQUES ENVAHISSANTS

Depuis plus de 40 ans, le réseau FREDON-FDGDON organise des luttes collectives contre 2 espèces de rongeurs aquatiques envahissants (RAE), le ragondin et le rat musqué.



En Pays de la Loire, c'est :

- **277 965 RAE capturés** essentiellement grâce à l'action des bénévoles piégeurs du réseau des FDGDON-GDON et des chasseurs dont 229 665 ragondins et 48 300 rats musqués. (chiffres 2015)
- **1 904 000 RAE capturés depuis 10 ans** (2005 à 2014)

### Les impacts sur l'agriculture



**Perte des cultures** : un ragondin consomme annuellement (hors produits souillés) 30 € de végétaux agricoles (herbe, maïs, céréales...). En 2015, cela représente 277 965 x 30 € = 8 338 950 € de pertes agricoles qui ont été épargnées.

**Élevage : risques sanitaires accrus sur les cheptels.** Chez le ragondin, le taux de prévalence moyen en Pays de la Loire est de 50% pour la leptospirose et de 30% pour la toxoplasmose (sans parler des autres zoonoses : grande douve du foie, ténias divers...).

Pour les agriculteurs dont les cheptels sont en contact avec les ragondins, la leptospirose peut entraîner 15 à 30% de perte de naissances.

### Les impacts sur l'environnement et la biodiversité

Gestion des milieux aquatiques coûteuse.

Disparition de l'activité agricole en zone de marais.

Fermeture et banalisation des espaces naturels et perte de biodiversité, les espèces invasives constituant la 2ème cause mondiale de perte de biodiversité selon l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). Devenir de la loutre, du castor d'Europe et du campagnol amphibie ?

Devenir de l'exploitation touristique, des activités de baignade et de nautisme ?



### Les impacts sur la santé

Les RAE sont porteurs de nombreuses maladies transmissibles à l'homme, comme la leptospirose, la grande douve, la toxoplasmose, ainsi que des parasites tels que les ténias...

53 cas humains de leptospirose ont été déclarés en 2014 dans notre région (mais déclaration non obligatoire). Avec un coût moyen de 1 000 € la journée d'hospitalisation / patient, quelles sont les conséquences réelles sur le budget de la santé ?

Les animaux domestiques sont également exposés, y compris en ville où nous retrouvons de fortes populations de rongeurs également vecteurs de maladies (rats, souris, ...).

**Bien que banalisée, la problématique des rongeurs aquatiques envahissants est toujours présente, encore plus à l'heure actuelle où les sources de financement évoluent (loi NOTRe, compétence GEMAPI transférée vers les communautés de communes), où leur reproduction est favorisée (réchauffement climatiques, hivers doux) ; l'organisation des actions doit se poursuivre et s'améliorer.**

**Une prise de conscience des enjeux et des risques réels doit s'effectuer.**

*Ces informations sont issues du colloque national RAE organisé à Fontenay-le-Comte le 16 novembre dernier. Source photos : réseau FREDON-FDGDON des Pays de la Loire. La FDGDON de la Mayenne se tient à disposition pour toutes informations : 17 boulevard des Manouvriers 53810 CHANGE - 02 43 56 12 40 - accueil@fdgdon53.fr*





## EMPÊCHER L'ABREUVEMENT DIRECT DU BÉTAIL AU COURS D'EAU : BONNES PRATIQUES

Au cours du pâturage, l'alimentation en eau du bétail s'effectue souvent directement à la rivière ou au ruisseau.



### Pourquoi empêcher l'abreuvement direct du bétail au cours d'eau ?

L'accès direct du bétail au cours d'eau entraîne une dégradation des berges, du lit et de la qualité de l'eau par le piétinement et les déjections.

Il est préjudiciable aux usages et aux milieux naturels par :

- contamination des eaux de surface par la matière organique et les éléments nutritifs et bactériologiques présents dans les déjections animales pouvant conduire à des risques sanitaires pour l'homme ;
- dégradation de la végétation des berges ;
- érosion des berges et mise en suspension des sédiments favorisant l'envasement des habitats aquatiques ;
- risque de détérioration de la santé de l'animal (exposition aux organismes pathogènes).

### Rappel de la réglementation

**Arrêté 2014 n°132 du 24 juin 2014** relatif au 5ème programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région Pays de la Loire

L'abreuvement direct des animaux dans les cours d'eau est interdit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 sauf en cas d'aménagement spécifique évitant les risques de pollution directe du cours d'eau par les animaux.

**Arrêtés du 27 décembre 2013** fixant les prescriptions applicables aux élevages ICPE : Les points d'abreuvement des bovins au pâturage sont aménagés afin d'éviter les risques de pollution directe dans les cours d'eau.

Ces dispositions peuvent par ailleurs être renforcées dans les périmètres de protection des captages où les abreuvoirs aménagés peuvent être interdits (se référer aux arrêtés préfectoraux correspondants). Le SAGE Vilaine interdit l'abreuvement direct du bétail au cours d'eau ainsi que les descentes aménagées depuis 2015.

### Comment empêcher l'abreuvement direct du bétail au cours d'eau ?

#### La pose de clôtures

Le choix de la clôture dépend du cheptel, de la configuration de la parcelle et du cours d'eau.

Il est préférable de mettre en place des clôtures électriques démontables qui permettront d'entretenir facilement la végétation des berges et d'enlever les fils avant les crues. Pour les clôtures fixes, il est conseillé d'utiliser des pieux de châtaigner ou d'acacia (longueur : 1,50 à 2 m. - diamètre : 10 à 15 cm) et de les enfoncer à environ 50 cm de profondeur.

Une distance minimale de 1,5 m entre la clôture et le haut de la berge doit être respectée pour permettre le maintien et le développement de la végétation des berges. Cette distance peut être augmentée, si des activités telles que la randonnée ou la pêche sont pratiquées. Aucune clôture ne devra être installée en travers d'un cours d'eau.

L'entretien devra se faire manuellement ou mécaniquement (débroussaillage, girobroyage...) car le désherbage chimique est strictement interdit à moins de 5 m des cours d'eau (6 m sur le bassin de l'Oudon) et des sources.





## La mise en place d'abreuvoirs

Il est préférable d'utiliser une ressource autre que le cours d'eau (source, puits, citerne, réseau d'eau potable...). Si ce n'est pas possible, d'autres solutions existent :

### Des pompes à museau

Ce système, qui doit être privilégié, permet à l'animal de s'abreuver en actionnant le dispositif avec son museau.

- le tuyau doit être muni d'une crépine et fixé à un pieu de manière à toujours garantir son immersion,
- la crépine doit être placée de préférence dans un secteur courant afin d'éviter son colmatage,
- la pompe doit être positionnée sur un sol portant,
- pour assurer une stabilité de la pompe, il est conseillé de fixer le dispositif sur un socle béton équipé d'attaches (transportable) ou sur des pieux,
- certaines pompes sont équipées d'un bol en parallèle pour permettre aux veaux de boire,
- ce genre d'abreuvoir exige une surveillance régulière car il peut se désamorcer,
- la crépine doit être nettoyée et les systèmes mis hors gel pendant les périodes à risque.



### Des descentes aménagées

Ce type d'abreuvoir permet aux animaux de boire sans descendre dans le lit du cours d'eau. Plus coûteux, il doit être réservé aux troupeaux importants.

- l'abreuvoir doit être installé et calé à l'étiage sur un secteur où le niveau d'eau est constant et hors des zones d'érosion,
- lors du terrassement, il est nécessaire de poser un géotextile et d'empierrer pour stabiliser la berge,
- pour maintenir cet empierrement, un madrier non traité doit être installé au pied de l'abreuvoir,
- deux lisses en bois (châtaignier, acacia ou chêne) sont fixées en parallèle du cours d'eau pour empêcher les animaux de descendre dans le cours d'eau,
- il est conseillé de prévoir environ 4,50 m de large pour l'abreuvoir
- un entretien régulier est nécessaire après les crues afin de remettre en place l'empierrement et évacuer les éventuels dépôts et embâcles,
- la durée de vie de ce type d'ouvrage est limitée et un remplacement au bout de quelques années est à prévoir.

### L'aménagement des franchissements

La mise en place de ponts ou passerelles permettant le passage des animaux entre deux rives doit être privilégiée. Elle nécessite une déclaration au service en charge de la police de l'eau (se référer à la fiche d'information relative aux petits ouvrages de franchissement).

A défaut, le franchissement peut se faire au moyen d'un gué empierré. Cette technique permet de limiter la mobilisation des particules fines lors de la traversée des troupeaux. L'accès du gué doit être contrôlé par une clôture et surveillé par l'exploitant pour empêcher les animaux de rester dans le cours d'eau et de s'y abreuver.



Certains syndicats de bassin exerçant la compétence gestion des milieux aquatiques portent des opérations coordonnées d'aménagement de clôtures et/ou d'abreuvoirs dans le cadre de contrats territoriaux financés par l'agence de l'eau.

### A PROSCRIRE

- La fixation de clôtures sur la végétation existante (arbres et arbustes).
- La mise en place de clôtures en travers des cours d'eau.
- Le désherbage chimique sous les clôtures, sur une bande de 5 m minimum le long des cours d'eau.
- La divagation des animaux dans les cours d'eau.



## Contact

Direction départementale des territoires de la Mayenne  
Service eau et biodiversité - Unité milieux aquatiques  
Cité Administrative – Rue Mac Donald – BP 23009  
53063 LAVAL CEDEX 9  
[ddt-seb-ma@mayenne.gouv.fr](mailto:ddt-seb-ma@mayenne.gouv.fr)



PREFET  
DE LA MAYENNE

© DDT de la Mayenne - Octobre 2016

## TRI DES DÉCHETS : LES CONSIGNES ÉVOLUENT !

Désormais (depuis le 1er juillet 2016), sur le Pays de Craon, tous les emballages en plastique se trient : les barquettes, pots, films, sacs et sachets en plastique se jettent dans le conteneur de tri, avec les autres emballages (bouteilles et flacons en plastique, boîtes métalliques et briques alimentaires).

### Vers plus de recyclage

Jusqu'à présent, euls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur de tri.

Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler.

Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !

### Et en pratiques ?

Les nouvelles consignes de tri remplacent les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages).

A recycler dans le conteneur des emballages : emballages en métal, briques alimentaires et **tous les emballages en plastique, sans exception !**

*Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore de poudre chocolatée...*

### Pour vous aider



Plus d'information :

Communauté de communes du Pays de Craon - Service environnement

02 43 09 61 64 / [environnement@paysdecraon.fr](mailto:environnement@paysdecraon.fr)

[www.paysdecraon.fr](http://www.paysdecraon.fr)

## DÉFI DES 37 AU PAYS DE CRAON

Le Défi des 37 est une manifestation qui a pour ambition de partager un temps d'échanges, de rencontres, de convivialité et de partage pour des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou des personnes isolées domiciliées sur le territoire du pays de Craon.

Lors de cette journée, des activités à caractère sportives et ludiques sont proposées aux participants.

Des animations sont proposées tout au long de la journée avec un temps de repas partagé sur place.

Des ateliers découvertes sont également proposés dans le complexe ou à l'extérieur.

Chaque animation est libre d'accès.

Les ateliers sont animés par des associations sportives du Pays de Craon, le Comité Départemental de Sport Adapté de la Mayenne (CDSA 53), le Comité Départemental HandiSport, l'association EL'HAN et d'autres associations ou bénévoles.

Exemple d'animations: tennis de table, molkky, marche nordique, jeux de raquettes, vélo, roller, gym douce, tir à l'arc, sarbacane, boccia, Kinball, jeux en bois...

**La prochaine édition du Défi des 37 aura lieu le jeudi 4 mai 2017 au complexe sportif de Renazé.** Réservez votre journée !

Le jour de la manifestation, des navettes seront organisées afin de permettre aux personnes intéressées de participer à la manifestation.



Pour toute information, contacter M. Bourdais au 02 43 06 00 38.



## ENQUÊTE DESSERTE EN GAZ LIQUÉFIÉ

Le Président du Syndicat Départemental pour l'Électricité et de Gaz de la Mayenne (SDEGM), établissement public de coopération intercommunale et le Maire de votre commune, propriétaires des réseaux du service public d'électricité et de gaz, souhaitent recenser les besoins en desserte de réseaux de gaz naturel ou de gaz propane du territoire communal, en vue d'étudier la possibilité de créer un réseau public de distribution.

**Pour ce faire, nous vous proposons de répondre anonymement à l'enquête ci-après puis de bien vouloir la déposer dans la boîte à lettres de votre mairie sous quinzaine.**

Je suis détenteur d'une citerne de gaz liquifié propane

- Oui       Non

Nom de la **commune** et de la **rue** où se situe ma citerne : .....

Je suis :

- En maison individuelle  
 Collectif  
 Une entreprise industrielle

Ma consommation annuelle : .....

- Une entreprise tertiaire

Ma consommation annuelle : .....







## A VOS AGENDAS !

### 14 janvier

Soirée des voeux du maire, accueil des nouveaux habitants, animation musicale, vin d'honneur

### 17 janvier

Démontage des décorations de Noël par le comité de fêtes dans l'après-midi

### 17 janvier

Assemblée générale du comité de fêtes à 20h30

### 19 janvier

Début du recensement de la population sur Niafles

### 21 janvier

Bal country à Craon, organisé par l'association Niaflais dansez country

### 9 février

Assemblée générale de l'amicale Niaflaise

### 25 et 26 février

Festival Rustine, organisé par l'association Octopus

### 23 avril

La 15<sup>ème</sup> Niaflaise, organisée par l'association VTT Niaflais

### 4 mai

Le défi des 37, au complexe sportif de Renazé

### 18 mai

Voyage (sentier des dains) région Nantaise, organisé par l'amicale Niaflaise

### 22 juin

Repas champêtre, organisé par l'amicale Niaflaise

### 1<sup>er</sup> juillet

Fête communale, concours de palets et repas, organisé par le comité des fêtes

### 26 et 27 août

Festival Country Day à La Rincerie, organisé par l'association Niaflais dansez country

### 6, 7 et 8 octobre

Concours de belote, organisé par l'amicale Niaflaise

### 14 décembre

Bûche de Noël de l'amicale Niaflaise

### MAIRIE DE NIAFLES

2 route de La Selle Craonnaise

Tél : 02 43 06 19 45

Mail : mairieniafles@wanadoo.fr

Site internet : [www.niafles.fr](http://www.niafles.fr)

### Ouverture au public :

Mardi : 13h30 - 17h

Jeudi : 9h - 12h

Samedi : 8h30 - 12 h

**Monsieur le maire et le conseil municipal  
vous convient à la cérémonie des vœux, qui aura lieu**

**Le 14 janvier 2017 à 20h30 à la salle des fêtes**

**Au programme de cette soirée :**

Bilan de l'année 2016,  
Accueil des nouveaux habitants,  
Animation musicale,  
Vin d'honneur.

**Nous comptons sur votre présence.**

**Le maire et son conseil municipal.**

